

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un résultat 2024 bénéficiaire

Alors que le budget 2024 prévoyait un déficit à hauteur de Fr. 1'499'000.-, le résultat affiche finalement un bénéfice de près de 1,3 million de francs. A l'instar de l'exercice 2023, la commune de Val-de-Travers profite encore de la bonne conjoncture économique connue l'an dernier, synonyme de rentrées fiscales en nette hausse, et confirme sa maîtrise des charges de biens et de services.



En décembre 2023, le Conseil général de Val-de-Travers acceptait un budget déficitaire à hauteur de Fr. 1'499'000.- après l'approbation d'un amendement global de 800'000 francs afin d'améliorer le résultat. Pour information, le déficit initialement prévu était d'environ 2,3 millions de francs (pour un total de charges de 75 millions de francs).

Aujourd'hui, force est de constater que le scénario négatif envisagé lors du vote ne s'est heureusement pas réalisé et que **le résultat 2024 se solde finalement par un bénéfice de près de 1,3 million de francs**, soit une amélioration de 2,8 millions de francs par rapport au budget amendé.

Si cet exercice est formellement le troisième à connaître des chiffres noirs de manière consécutive, il est le plus solide et reflète la bonne santé économique que notre commune et le canton ont continué de connaître l'an dernier et qui se lit dans les chiffres des rentrées fiscales en hausse, dans les statistiques économiques cantonales et dans un taux de chômage encore bas (3.1% en moyenne annuelle pour le Val-de-Travers).

Le Conseil communal se réjouit évidemment de ces résultats positifs mais reste sur ses gardes au regard des soubresauts conjoncturels (voire structurels désormais) qui vont affecter notre commune dès cette année. Si nous ne sommes pas encore sortis de l'ornière et si la situation financière communale peut toujours être considérée comme très délicate, il ne serait toutefois pas raisonnable de ne pas saluer ce nouvel exercice avec des chiffres noirs.

Rentrées fiscales en forte hausse...

Plusieurs éléments expliquent cette nette amélioration par rapport à un budget déficitaire : tout d'abord, il faut noter une augmentation importante des revenus fiscaux pour 3,2 millions de francs qui proviennent de pratiquement l'ensemble des rubriques fiscales : impôt sur le revenu des personnes physiques, impôt sur le bénéfice des personnes morales, part au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales ou encore rattrapage lié à la perception de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales pour les années antérieures à 2023.

Au vu de ces revenus fiscaux et comme prévu dans le budget, le prélèvement à la réserve de politique budgétaire n'est ni possible ni nécessaire ; cette dernière reste donc dotée de Fr. 13'070'082.- à fin 2024.

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 60 | FinancesEconomie.vdt@ne.ch



...et des charges mi-figue mi-raisin

Au niveau des charges de personnel, nous pouvons mentionner une nette hausse de Fr. 681'380.- par rapport au budget expliquée par la création de nombreux postes hors budget l'an dernier, principalement au sein du service de l'accueil de l'enfance (11.8 équivalents plein temps [EPT] dont plus de la moitié financée par le Canton pour s'occuper d'enfants à besoins spécifiques) mais également dans d'autres services pour 2.5 EPT.

De leur côté, les charges de biens, services et marchandises (BSM) correspondent parfaitement au budget (- Fr. 35'053.-). Dans l'ensemble, pratiquement tous les comptes sont en-dessous du budget à l'exception notable des frais de poursuites (+ Fr. 89'353.-) et des actes de défauts de biens (+ Fr. 342'904.-). Quant à l'écart statistique de Fr. 500'000.- prévu au budget, il n'apparaît pas dans les comptes, ce qui confirme qu'il avait été correctement estimé. **Il veut donc dire que les charges de BSM sont tendanciuellement inférieures d'un demi-million de francs par rapport aux charges budgétées.**

Autres éléments expliquant le résultat

Plusieurs autres éléments méritent d'être mentionnés pour appréhender correctement le résultat de l'exercice 2024 par rapport au budget.

Tout d'abord, il faut préciser qu'il n'y a pas eu de vente particulière de terrain ou de bâtiment ayant un impact financier significatif et unique sur le résultat de l'exercice. Ensuite, nous pouvons relever que la réévaluation de nos participations dans des entreprises externes (notamment Société électrique du Val-de-Travers SA, Groupe E SA et Ambulances des vallées neuchâteloises Sàrl) conduit à une amélioration comptable de Fr. 522'000.-.

Finalement, si les intérêts passifs des engagements financiers sont plus bas que prévu au budget (- Fr. 100'331.-), ils sont toutefois en nette augmentation par rapport aux comptes 2023 (+ Fr. 276'888.-) pour atteindre la somme importante de Fr. 1'049'669.-. Ces charges sont la conséquence d'un accroissement des investissements couplé – fort heureusement – à un tassement des taux d'intérêt depuis quelques mois.

La question des investissements demeure donc intacte et des choix politiques devront être faits par les autorités communales quant à la priorisation de ces derniers et à leurs conséquences sur l'endettement communal et sur l'attractivité de la commune.

Val-de-Travers, le 12 juin 2025

LE CONSEIL COMMUNAL